

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
de
BINDERNHEIM



ARRETE MUNICIPAL

**Règlementant temporairement
la circulation et le stationnement
à l'occasion d'une réparation de conduite d'eau
intersection rue de Wittisheim/rue de la Dordogne**

Le Maire de la Commune de Bindernheim

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2212-1 et L 2212-2 ;
- Vu Le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et 131-13 ;
- Vu la demande de l'entreprise SDEA de BENFELD en date du 05/01/2026 ;

Considérant que les travaux de réparation urgente d'une conduite d'eau, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement à l'intersection rue de Wittisheim D82 et rue de la Dordogne D211.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du mardi 06 janvier 2026 et pour toute la durée des travaux.

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit du chantier. La circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier. Les véhicules provenant de l'Ouest ou du Nord pourront circuler normalement en direction de la rue de Wittisheim. La circulation venant du Sud (rue de Wittisheim, rue des Cerises, rue des Lilas) sera déviée vers la rue de l'Etang et la rue de Sundhouse afin de rejoindre la rue de Diebolsheim D211.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge du SDEA. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Article 4 : Le SDEA prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

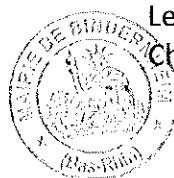
Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

Ampliation en sera adressée

- SDEA de BENFELD
- M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- SMICTOM – service de collecte
- M. le Chef de la section locale des sapeurs-pompiers

Bindernheim, le 05 janvier 2026

Le Maire,
Christian MEMHELD



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Christian MEMHELD".

